

Le bulletin d'informations du Centre International de Recherche et de Formation pour les ONG

SOMMAIRE

Point de vue: la défense des droits à partir de la base

L'étude globale de l'ALNAP sur la consultation et la participation

Intégrer la défense des droits dans les pratiques de développement

Courrier au rédacteur en chef

La société civile et les politiques de développement au Kirgizstan

Ce que l'on peut apprendre des expériences des ONG en matière de défense des droits

La conférence du 10ème anniversaire d'INTRAC

La version électronique d'Ontrac

Les nouvelles sur le renforcement des compétences des organisations

Soutenir la défense des droits des pays du sud

Rapport de Conférence: Forum International sur le renforcement des compétences

Dans ce numéro: Rick Davies s'interroge sur l'efficacité de l'engagement des ONG en matière de défense des droits; Peter Oakley propose des façons d'intégrer la question de la défense des droits dans le programme et la mise en pratique du projet, tandis que Indrani Sigamany fait un reportage sur l'atelier 'Soutien à la défense des droits dans les pays du Sud'.

point de vue Défense des droits à partir de la base

Un "représentant" peut être défini comme quelqu'un qui travaille pour une cause; un supporter ou défenseur qui se bat au nom de quelqu'un d'autre. La défense des droits est entreprise au nom de ceux qui n'ont pas de représentation, de voix; la voix dans le travail de défense des droits a besoin d'être diffusée, entendue et suivie d'un écho, d'une réponse. Cela peut sembler simple en apparence mais lorsque le concept de défense des droits est appliqué en pratique, sa complexité s'accroît. Au nom de qui défendons-nous des droits, auprès de qui les défendons-nous et quelles en sont les implications pratiques pour la communauté? La défense des droits se fait dans des contextes différents, mais la base est, potentiellement, la scène la plus puissante. Les militants individuels peuvent rarement faire face à l'opinion publique organisée, et l'opinion publique organisée des pays du nord ne saurait égaler la mobilisation populaire des pays du sud (Keet 2000). Lorsque la défense des droits est vue comme un aspect à part entière de la prise de pouvoir, il ne s'agit plus des ONG "qui parlent au nom des pauvres et des marginalisés". Au contraire, la défense des droits est le résultat naturel du processus de mobilisation et de prise de conscience des pauvres.

Il y a une division internationale du travail qui émerge au sein de l'organisation de la défense des droits. Une des forces potentielles des ONG est leur capacité à toucher de façon simultanée, à la fois les états et institutions internationales, et les communautés locales. Cependant, les ONG créent souvent une division artificielle,

en voyant le développement comme un processus local et la défense des droits comme un processus national ou international.

En fait il est important de voir les liens qui existent entre les niveaux local, national et international de défense des droits, en particulier dans le contexte de **stratégies intégrées** des ONG du nord et du sud. Comme en a conclu Chapman (2000) au sujet de la campagne du lait pour bébé au Ghana et de la campagne contre le travail des enfants dans l'industrie des tapis en Inde:

Des individus dévoués et des micro-organisations étaient actives à la base tout en tenant un rôle-clef au sein de ces campagnes internationales de haut profil. Dans de nombreux cas, ces gens n'avaient aucune connaissance du travail international et n'avaient pas idée qu'ailleurs les gens puissent changer leurs habitudes en tant que consommateurs à cause de ces problèmes ... sans eux, de vrais changements à la base auraient été plus difficiles, sinon impossible, à réaliser.

En ayant un pied dans le nord et un pied dans le sud, les ONG du nord sont en bonne position pour, à partir de leur expérience dans le sud, informer de leur travail de politiques et de défense des droits dans le nord. Cependant, la défense des droits du nord a besoin de commencer par impliquer les organisations partenaires du sud. Ce n'est pas seulement une question de légitimisation, mais aussi c'est pour rester en contact avec les réalités de la base. Après tout, les Ogoni du Delta du Niger ou les Dalits d'India n'ont pas attendu que les consciences du nord se réveillent avant de commencer à s'organiser et à agir pour eux-mêmes.

La responsabilité, la légitimité et la crédibilité sont trois standards avec lesquels les ONG mesurent tout le monde sauf elles-mêmes. Les ONG considèrent souvent ces critères comme convenus au vu de leur autorité morale basée sur le fait qu'elles travaillent à l'amélioration de la société et non pour obtenir des profits. Cependant, lorsque l'on se pose la question "envers qui êtes-vous responsables pour votre travail de défense des droits?", dans une enquête pratiquement la moitié des ONG répondirent en termes de responsabilité vers le haut, de responsabilité envers les directeurs, les donateurs, les mandataires et le conseil d'administration, plutôt que de répondre en termes de responsabilité vers le bas envers ceux dont ils prétendent défendre les intérêts (Hudson 2000). La légitimité accroît le **pouvoir de persuasion** de la défense des droits, ce qui en retour accroît son **efficacité**. La défense des droits de la base est-elle légitime, appuyée par n'importe quel pouvoir et sur un sujet aussi urgent? Si une ONG met seulement en jeu l'un de ces facteurs, l'organisation publique ou privée qui est visée peut ignorer l'ONG. En revanche, si une ONG peut mobiliser deux de ces facteurs (avec la possibilité de faire levier sur la troisième), alors cela ne peut pas être ignoré.

Comme Tip O'Neill, ancien Président de la Chambre des Représentants américaine l'a dit 'toutes les politiques sont locales'. La mise en oeuvre d'une politique au niveau local est un processus politique largement contesté alors que des groupes d'intérêt différents se concurrencent pour obtenir les ressources disponibles. Par conséquent, la défense des droits de la base est un processus politique obligé étant donné le fait qu'il soit centré sur les gens et ses outils d'information, son savoir et sa technologie chargés de valeurs. La défense des droits de la base est pleine de dilemmes, de contradictions, de dichotomies d'actions et de résultats. Il y a des choix critiques qui sont mieux faits à partir de positions raisonnées et articulées sur la base de valeurs et d'éthiques. La défense des droits est souvent définie en termes d'espace, en créant de espaces publics pour que des questions soient mises au grand jour, mais

le **temps** est un facteur tout aussi important. La défense des droits – en particulier la variété qui vient de la base – procure du mouvement et de la vitesse à des problèmes qui pourraient autrement être étouffés par des structures de pouvoir appuyées par une force irraisonnable.

Cette édition de 'ontrac' explore le concept de défense des droits à partir de la base. Il s'intéresse en particulier aux rôles respectifs des ONG dans le nord et le sud, et analyse les façons dont la défense des droits pourrait être intégrée à la pratique du développement. INTRAC est actuellement en train de mener un projet de recherche 'défense des droits à partir de la base', dont les conclusions serviront de base à nos réflexions futures.

Écrit par Simon Heap

Email: s.heap@intrac.org

Pour plus d'informations sur le projet de recherche d'INTRAC 'Défense des droits à partir de la base', veuillez consulter notre site web <http://www.intrac.org/r-ngo.htm>

Bibliographie

Chapman, J. (2000) 'L'importance des gens sur le terrain dans les campagnes internationales'. Dans D. Lewis et T. Wallace (eds), *Nouveaux rôles et intérêts: le développement des ONG et le défi du changement*. Connecticut: Kumarian Press.

DFID (1999) Les ONG dans un futur global: un discours de Clare Short, Ministre du Développement International, à l'Université de Birmingham. London: DFID.

Hudson, A. (2000) 'Faire le lien: les revendications de légitimité, les chaînes de légitimité et les ONG du nord' Défense des droits internationale', dans Lewis et Wallace, *Nouveaux rôles et intérêts*.

Keet, D. (2000), 'La campagne anti-dette internationale: le point de vue d'un activiste du sud pour les activistes du nord et du sud', *Développement en Pratique*, 10 (3/4): 461-77.

L'étude globale de l'ALNAP sur la Consultation et la Participation: Bénéficiaires et Populations affectées

INTRAC a été chargé de mener cette étude de contexte humanitaire. Cela nécessitera un travail de terrain en Angola, en République Démocratique du Congo au Sri Lanka ainsi que deux situations humanitaires d'attaque rapides. Cette étude débutera en octobre 2001 et le travail de terrain se fera entre janvier et octobre 2002. INTRAC souhaiterait que des **consultants** expérimentés, possédant des qualités de recherche et de rédaction et intéressés par ce projet, les contactent s'ils souhaitent participer à cette étude. Pour plus d'informations veuillez contacter Jerry Adams, Responsable de Projet à INTRAC. Email j.adams@intrac.org

Intégrer la défense des droits dans la pratique du développement

Dans les trois dernières années INTRAC a participé à de nombreuses grandes études d'évaluation des ONG. Ces études nous ont mené à nous poser la question suivante: 'comment et sous quelles circonstances le programme et la mise en

pratique du projet pourraient être **liés** de façon plus efficace avec des initiatives de défense des droits, plutôt que d'être vues comme un simple scénario servant à présenter des résultats?' Essentiellement nous avons été marqués par le nombre de cas d'innovation et d'expérimentation que nous avons observés et qui n'ont cependant pas été utilisés comme base pour lancer un débat ou promouvoir une politique de dialogue. Par exemple au Bangladesh des façons innovatives de travailler avec les non-voyant n'étaient pas utilisées pour renforcer les politiques et services locaux (ou nationaux) pour les non-voyant. De la même façon au Nicaragua des exemples de fourniture de services de santé à moindre coût pourraient être adaptés au système de santé pauvre en ressources; et en Tanzanie des systèmes d'extension innovatifs ont été développés afin d'aider les familles rurales pauvres dans des zones de conflit et de migration forcée.

La pratique de développement des ONG est riche de tels exemples, et pourtant ils ont souvent peu d'influence au-delà de la localité du projet et de sa durée de vie. De cette façon le travail de défense des droits des ONG doit s'intéresser non seulement à influencer la politique et la prise de décision au niveau global, mais en influençant de telles questions de manière plus simple et adaptée au sein de la mise en pratique du programme et du projet. Cela a les implications suivantes:

Identifier assez tôt dans le cycle du projet les questions émergentes ou la pratique qui pourraient former la base d'une politique de changement et de discussion au niveau local;

Débuter le processus de défense des droits tôt signifie qu'ainsi les résultats du projet peuvent être mis en oeuvre dans des structures et processus de prise de décision locaux;

encourager la participation des gens dans ce processus afin de construire un engagement local;

contrôler attentivement ces questions ou cette pratique de telle façon qu'une compréhension claire de leur potentiel soit développée et documentée;

s'assurer que le personnel clef du projet soit conscient de cette dimension de leur travail et qu'ils en tiennent compte dans leur plan de travail.

Les projets et programmes de développement soutenus par les ONG rendent en général des comptes vers le haut à ceux qui les financent. Très peu d'entre eux cherchent à s'insérer dans la formulation et la pratique des politiques locales. Cependant, des processus continus de politique de dialogue offrent, dans certains cas, un potentiel non négligeable pour la défense des droits au niveau municipal et du district, et nous espérons être en mesure de soutenir les ONG dans la poursuite de ce but.

Ecrit par feu Dr. Peter Oakley

courrier au rédacteur en chef

Le renforcement de la société civile

Cher *ontrac*,

Dans les articles de Simon Heap et Brian Pratt sur le renforcement de la société civile (*ontrac* n.18) une distinction est établie entre les approches américaines et européennes en ce qui concerne le renforcement de la société civile. Mon expérience suggère que cette distinction n'est pas valable. J'oserais même dire que

les gouvernements et les fondations ont plus en commun en tant que groupes qu'en termes de nationalités. Cependant je me demande si même cela est utile à analyser. Ce qui est utile est le type d'intervention, les hypothèses sous-jacentes et la quantité de dollars derrière. Je serais ravi de voir un projet de recherche à ce sujet.

David Bonbright
Directeur de Programme de Rehaussement des ONG
Aga Khan Fondation
48 Prince's Gardens, London SW7 2PE
GB

Renforcement des Capacités ou Prise de Pouvoir (Empowerment)?

Cher ontrac,

Je voudrais répondre à l'article de Rick James ("Regarder les vagues?" le contrôle et l'évaluation du renforcement des capacités', ontrac n.18) et au thème du renforcement des capacités, que je préfère discuter en termes de prise de pouvoir. La prise de pouvoir ou le renforcement du pouvoir peut être interprété de plusieurs façons. C'est un processus par lequel les individus, les communautés ou les groupes locaux acquèrent un pouvoir ainsi que la capacité nécessaire pour influencer ce pouvoir. En d'autres mots, être capable de modeler sa vie et la société dans laquelle on vit, être capable de prendre des décisions indépendantes qui vont influencer notre situation, et agir comme un groupe de pression ou un contre-pouvoir. Cela a comme conséquence d'augmenter la capacité d'influence des individus, des groupes, des organisations et des communautés sur les autres qui décident à leur place, et de déterminer leur propre futur avec une plus grande autonomie.

La prise de pouvoir doit être considérée à plusieurs niveaux au sein de la société et cela doit prendre en compte les différences culturelles qu'expérimentent les hommes et les femmes. Cela comporte aussi la capacité à donner une signification et une direction à la vie des gens au sein de la société.

Emmanuel Tchassa
Agro-Economiste
RECO SAF
B.P. 1172
Bafoussam
Cameroun

Les opinions exprimées dans le **courrier au rédacteur en chef** sont celles des lecteurs et pas nécessairement celles d'INTRAC. Les contributions des lecteurs de ontrac sont les bienvenues. INTRAC se réserve le droit d'éditer les lettres sous un format abrégé.

La société civile et le développement de politiques au Kyrgyzstan

INTRAC est récemment entré dans la deuxième phase du Programme de Renforcement de la Société Civile dans cinq républiques d'Asie Centrale. Le programme vise à renforcer la capacité, l'indépendance et l'efficacité des organisations de la société civile (OSC), y compris les ONG, les organisations basées au sein de la communauté (OBC), les coalitions et les organisations de

soutien. Le programme vise également à améliorer l'environnement au sein duquel ces organisations fonctionnent, en aidant les OSC à développer leur rôle dans leur lutte pour le changement au sein des politiques du gouvernement qui les concernent. Cet article met en valeur certaines des questions liées à l'engagement des OSC dans la planification de la politique du gouvernement dans le contexte spécifique de l'initiative **Cadre de Développement Complet** (CDF) de la Banque Mondiale.

L'approche du CDF au Kirgizstan vise à formuler et mettre en oeuvre une stratégie de long terme qui s'adresse aux problèmes de développement actuels et qui stimule une action efficace, en utilisant les ressources humaines existantes et potentielles du pays. Le gouvernement Kirgiz revendique le fait que cette approche a été acceptée par la nation toute entière par le biais d'une série de larges consultations à la plupart des niveaux de l'état et de la société civile, et que cela a été ensuite adopté par le Président. D'un autre côté, la communauté des ONG à Bishkek a reçu des réactions variées face au processus. Tandis que certaines ONG restent positives face aux demandes du gouvernement pour qu'elles s'engagent dans la politique de prise de décision du pays, d'autres croient que cet exercice est un trompe-l'oeil orchestré par le gouvernement afin d'avoir accès au financement de la Banque Mondiale et du FMI. Certains pensent que la Banque Mondiale a forcé le processus afin d'engager des gens dans l'emprunt de leur argent.

Le processus a soulevé quelques problèmes d'importance qui ont besoin d'être débattus par l'ensemble des secteurs de la société lorsque la phase de mise en oeuvre commence à la fin de l'année 2001:

de nombreuses ONG, auxquelles il a été demandé de s'engager, pensent qu'il ne leur a pas été donné assez de **temps** pour digérer l'information et les documents fournis avant chaque réunion. Par exemple, le gouvernement a présenté sa proposition le 6 mars, alors que rien n'avait été envoyé par avance aux ONG. Des soucis ont été exprimés en ce qui concerne les gens envers qui les rédacteurs de la version finale du CDF sont **responsables**: est-ce envers le peuple du Kirgizstan, le gouvernement ou la Banque Mondiale?

Le document final est considéré comme trop court, comprenant seulement 30 pages décrivant les priorités et les mécanismes. Il n'y a pas de discussion concernant l'information fournie par les ONG ou le type d'information qui a été pris en compte. Aucune campagne médiatique n'a été organisée afin d'informer le **grand public** du processus CDF.

Aucun **compte-rendu** n'a été présenté par le gouvernement sur les résultats des réunions table-rondes tenus avec les ONG et les groupes de la société civile. Certaines ONG ont l'impression qu'elles seront encore plus **contrôlées** par le gouvernement une fois que le processus CDF sera en place. Elles craignent que le gouvernement les contrôlera de plus près afin de s'assurer qu'elles travaillent en respectant le plan national.

Dans une certaine mesure, ces inquiétudes sont compréhensibles étant donné que c'est la première fois que le gouvernement a demandé à un large groupe d'organisations de la société civile (quoique la plupart soient des ONG) d'être engagées dans le développement d'une stratégie au niveau du pays. Par ailleurs, ces inquiétudes sont influencées par une culture de crainte et de suspicion post-soviétique.

Quelle que soient les raisons sous-jacentes à l'implication du Kirgizstan dans le processus CDF, cela a entamé un dialogue entre le gouvernement et la société civile au niveau public, et cela ne peut que contribuer à l'enrichissement du développement de la société civile. Les problèmes continueront avec ce processus, y

compris la suspicion de part et d'autre, mais il est encourageant de voir que les deux parties discutent des mêmes questions. La distance entre la société civile et l'état n'est peut-être pas aussi large que l'on a pu l'assumer dans ces pays en transition.

Dans les trois dernières années INTRAC va continuer à suivre le processus CDF, et nous encouragerons les ONG Kyrgyz à examiner leurs suspicions et à développer plus encore leur dialogue avec le gouvernement. Cela permettra de développer une meilleure compréhension des rôles respectifs du gouvernement et de la société civile.

Ecrit par Anne Garbutt
Email: a.garbutt@intrac.org

Pour plus d'informations au sujet du Programme de Renforcement de la Société Civile en Asie Centrale de INTRAC, veuillez consulter notre site web:

www.intrac.org/civil-ca.htm

Ce que l'on peut apprendre des expériences des ONG en matière de défense des droits

Très peu de gens réalisent que pratiquement 50% du budget officiel d'aide de la GB, géré par le Département pour le Développement International (DDI), est ensuite redistribué à travers des organisations multi-latérales. Les destinataires les plus importants sont la Communauté Européenne, le groupe de la Banque Mondiale et les agences de l'ONU. Depuis 1997 le personnel du DDI a produit des séries de rapports de stratégie institutionnelle analysant la façon dont certaines organisations multi-latérales fonctionnent et identifiant les changements que le DDI souhaiterait voir mis en place.¹ Dans le cadre de ce processus, le DDI passe en revue ses approches afin d'influencer ces organisations multi-latérales, et a pour cela commandé deux études sur la manière dont les autres organisations évaluent l'**impact** de leurs activités de défense des droits. Le DDI est délibérément en train de tirer des leçons des expériences des ONG et des compagnies.

De mai à juin 2001 le DDI a demandé au Dr. Rick Davies de conduire une étude de la manière dont les ONG contrôlent et évaluent l'efficacité de leur travail en matière de défense des droits. Les conclusions préliminaires de ce travail mettent en valeur un nombre de domaines où le DDI pourraient bénéficier de l'expérience des ONG interviewées; certains de ces aspects pourraient également s'appliquer aux ONG engagées et intéressées par le travail de défense des droits. Les implications principales de cette étude sont résumées dans cet article.

Tout d'abord, il est important de développer une terminologie plus spécifique afin de décrire les activités qui ont l'étiquette 'd'influence'. Le renforcement des capacités doit être différencié du travail de défense des droits. Dans le cas du renforcement des capacités, l'accord sur les objectifs est une condition indispensable. Dans le cas de la défense des droits, en revanche, le **désaccord** est le point de départ et l'accord est, il faut l'espérer, le résultat. Le lobbying face aux campagnes, ce deux activités ont aussi besoin d'être séparées, tout en reconnaissant les différences importantes que la complexité des communications peut engendrer. Les stratégies d'influence ont un besoin explicite de reconnaître la dimension politique des activités de défense des droits. Les donateurs bi-latéraux tels que le DDI subiront des influences autant qu'il sera un agent d'influence, et ce processus a besoin d'être également suivi. Par

ailleurs, des donateurs tels que le DDI ont besoin de penser à faire partie du **réseau** d'influences plutôt que de demeurer un acteur solo ou primaire.

Deuxièmement, en termes de contrôle et d'évaluation du travail de défense des droits, les points suivants émergent:

Les procédures de contrôle et d'évaluation ont besoin de correspondre à la tâche et à l'environnement. L'utilisation d'indicateurs prédéfinis doit être **contre-balancée** par le contrôle de **changements inattendus** et **d'opinions conflictuelles**. L'utilisation d'objectifs multiples et changeants doit être disciplinée, priorité doit être donnée aux raisons des changements qui sont faits, et ceux-ci doivent être documentés. Le processus d'influence attendu doit être clairement défini avant que le résultat final ne le soit. Cela permet de tester sa plausibilité, de guider la recherche de preuves et de mesurer les signes quelconques montrant que les objectifs sont partiellement remplis.

Les ONG ont développé des méthodes de contrôle des activités des campagnes plus que pour les activités de lobbying. Les indicateurs montrant la satisfaction des processus ont été identifiés mais ceux-ci ont besoin d'être développés un peu plus et testés.

La poursuite d'objectifs immédiats doit faire partie d'une stratégie de plus long terme de sécurisation d'un processus, que l'on puisse maintenir, d'amélioration des multi-latéraux concernés. Par exemple, les donateurs bi-latéraux tels que le DDI peuvent aider à renforcer la capacité d'autres organisations pour influencer les organisations multi-latérales et aider à établir un espace politique d'influence.

En dépit de la nature chaotique et politique de la plupart des formulations de politiques, les aspects normatifs du **processus** devraient être mis en valeur et ensuite contrôlés. Par exemple, toute politique devrait être basée sur l'évidence, les politiques devraient être mises en oeuvre, la mise en oeuvre devrait être contrôlée, et ainsi de suite.

Les budgets (et les dépenses associées) devraient être traités comme des expressions très importantes d'une politique. Leur accessibilité publique devrait être contrôlée ainsi que la nature de changements spécifiques. Cette dernière doit être replacée dans son contexte par le report des taux totaux de change, des zones de forte hausse ou de forte baisse.

Les problèmes liés à l'**attribution des changements issus d'une politique** aux interventions spécifiques d'une organisation doivent être traités de façon **réaliste**: en obtenant un reporting placé dans son contexte (des changements causés par les autres), en étant prêt à exposer ces revendications à une audience extérieure, et en fournissant des explications sur les connaissances tacites et informelles sur la manière dont ces changements se sont produits.

Jusqu'à-là, le DID considère cette étude des approches des ONG, de contrôle du travail de défense des droits, comme faisant partie d'un processus plus large d'apprentissage sur le travail d'influence. Si cette étude offre une contribution utile, alors nous devrions observer certaines des réponses aux questions soulevées ci-dessus, soit sous forme de changement de pratique, soit dans une enquête plus poussée sur la manière dont ces questions sont d'ores et déjà traitées soit par le DDI ou par les autres organisations bi-latérales. Restez connectés.

Ecrit par Rick Davies, Consultant en Développement Social, spécialisé dans le contrôle et l'évaluation, Cambridge, UK.

Email: rick@shimbir.demon.co.uk,

Site web <http://www.swan.ac.uk/cds/rd/rd1.htm>

Une version finale de ce rapport sera rendue publique sur le site web du Contrôle et Evaluation NEWS à <http://www.mande.co.uk>

Note

¹Voir http://www.dfid.gov.uk/public/search/search_frame.html

Conférence du 10ème Anniversaire de la création d'INTRAC 'Changer les Attentes? Le Concept et la Pratique de la Société Civile au sein du Développement International'

La conférence du 10ème Anniversaire de la création d'INTRAC passera en revue, de manière critique, l'utilisation et les aspects opérationnels du concept de société civile, et son renforcement dans la pratique du système de développement international, par le biais de l'évaluation et de l'appréciation des différentes approches pour soutenir et renforcer la société civile. Au cours des 10 dernières années on a observé une hausse massive dans le financement et le soutien apportés aux programmes destinés à renforcer la société civile, en particulier dans les pays en transition. Le degré d'analyse que ces programmes ont reçu manque en revanche de clarté. La conférence fournira une plateforme pour partager des expériences, des discussions et faire des comparaisons entre différentes approches.

En dépit de ce qui devrait être des questions stimulantes posées par des orateurs clef, la conférence sera plus basée sur de petits groupes que sur la présentation d'études universitaires. Elle sera centrée sur l'écoute de gens racontant leurs expériences plutôt que sur des modèles théoriques idéaux. L'opportunité d'écouter des présentations par des donateurs majeurs, des activistes, des praticiens, et des universitaires sera fournie dans des panels parallèles.

Date et Lieu: 13-15 décembre, Collège Balliol Oxford.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Ceri Angood à INTRAC. Email:

c.angood@intrac.org

version électronique de *ontrac* en English, Français, Español, Portuguais

ontrac est désormais disponible sous format électronique en Anglais, Français, Espagnol et Portugais. Pour s'abonner, veuillez envoyer un email à Natasha Thurlow (n.thurlow@intrac.org) en indiquant la/les langue(s) dans laquelle/lesquelles vous souhaitez recevoir le bulletin d'informations. Veuillez inclure votre adresse email, votre nom, l'organisation pour laquelle vous travaillez et son adresse postale.

les nouvelles sur le renforcement des capacités

Bienvenue aux nouvelles sur le renforcement des capacités n.9. Dans ce numéro, Indrani Sigamany s'interroge sur les partenariats pour la défense des droits entre ONG du nord et du sud, à partir d'un atelier récent organisé par INTRAC. Le Directeur de Formation et de Renforcement des Capacités de INTRAC, Brenda

Lipson, fait un reportage sur la récente conférence du Forum International pour le Renforcement des Capacités.

Soutenir le travail de défense des droits dans les pays du sud

Au mois d'avril de cette année INTRAC a organisé un atelier à Londres sur le thème 'Soutenir le travail de défense des droits dans les pays du sud' pour les employés d'un certain nombre d'ONG européennes. L'atelier était centré sur la question de la promotion de partenariats pour la défense des droits entre ONG du nord et du sud. La méthodologie participative de l'atelier a généré de nombreuses discussions et cet article met en valeur certaines des questions clef soulevées à cette occasion.

Qu'est-ce qui motive le travail de défense des droits au sein des ONG du nord?

La question de savoir pourquoi les ONG sont impliquées dans le travail de défense des droits, et quels facteurs les motivent à faire cela, sont des questions critiques. La défense des droits est perçue par les ONG du nord comme un moyen de faire face aux **causes de base** de l'inégalité. Par ailleurs, une prise de conscience politique plus grande et une tendance à adopter une approche basée sur les droits ou une approche de prise de pouvoir sont vues comme des forces poussant le travail de défense des droits au sein des ONG du nord. La focalisation récente sur la société civile, en particulier dans un contexte de transition, a aussi aiguillé les organisations dans la direction de la défense des droits. Une vision plus cynique laissera penser que la défense des droits est aussi motivée par la reproduction indéfinie et la mode des donateurs.

Les capacités dont ont besoin les ONG du nord afin de soutenir le travail de défense des droits

Afin de renforcer les capacités de défense des droits au sein des ONG du nord, il est vital d'avoir une compréhension et un engagement clairs envers la vision, la mission et la stratégie de défense des droits particuliers de l'organisation. Par ailleurs, la stratégie centrale de défense des droits de l'organisation devrait être intégrée dans les programmes nationaux et régionaux ou dans des programmes thématiques. En même temps, il est important que les stratégies de défense des droits soient axées sur le partenariat et qu'elles développent des mécanismes d'apprentissage des pays du sud. Cela illustre l'équilibre critique que les ONG du nord ont besoin de maintenir en intégrant des priorités venant du sud, centrées sur le partenariat, dans des stratégies de défense des droits définies centralement.

Il est important pour une organisation d'identifier à la fois ses forces et différences dans sa capacité à la fois au niveau du siège social et au niveau du champ. La recherche et l'accès aux compétences et à la connaissance spécialisées sont importants pour la capacité d'une organisation en matière de défense des droits, tout comme le sont les compétences de communication et de facilitation. Certaines ONG préfèrent avoir une personne pour 'conduire' chaque question de défense des droits et pour maintenir une certaine cohérence, tandis que d'autres croient que la défense des droits devraient être ancrée aux responsables de programmes en général.

Relations idéales face aux relations réelles entre les ONG du nord et du sud

Des relations idéales pourraient être caractérisées par la notion d'égalité, les deux partenaires se sentant puissants, et avec un élément de confiance dans la prise de décision. Les partenaires identifieraient ce qu'ils souhaitent, et les stratégies seraient

sensibles aux questions culturelles. Les ONG du nord écouterait et prendraient en compte ce que leurs partenaires du sud auraient à dire, sans prétendre parler pour eux. Un apprentissage collectif aurait lieu, et il y aurait une responsabilité réciproque et un ordre du jour commun. Chaque partie pourrait contrôler et avoir accès aux ressources. Les partenaires s'éloigneraient des interventions discrètes basées sur des projets pour adopter des stratégies de long terme, avec un engagement envers les relations et le renforcement des capacités au sein duquel le financement serait assuré et les erreurs ne seraient pas fatales aux relations.

Bien sûr, cet idéal est bien loin de la réalité. En fait, le nord impose souvent ses visions du développement et des processus au sud, et d'une façon qui ne soit pas nécessairement appropriée ou juste. Par ailleurs, ces relations sont vulnérables face aux changements dans l'idéologie et la stratégie des ONG du nord, avec des différences de compréhension, de chaque côté, des questions et de méthodologie.

Le financement du nord apporte pouvoir et influence, et peut en conséquence créer des pressions et renforcer la dépendance. Cela est exacerbé par les exigences d'une partie, en matière de défense des droits, des ONG du sud, renforçant d'un certain côté des relations coloniales pour certains partenaires. Les relations sont focalisées sur les résultats, et peuvent être inflexibles dans des domaines tels que la finance. Par certains aspects les ONG du nord peuvent demander trop, par exemple le besoin d'information, et les partenaires du sud peuvent se sentir utilisés. Par ailleurs, l'ordre du jour des partenaires du nord n'est pas toujours transparent, et il peut ne pas être consultatif. Cependant, des développements positifs sont partagés tels que le nord encourageant des structures démocratiques et **non-hiérarchiques** au sein des ONG du sud.

L'atelier 'Soutenir le travail de défense des droits dans les pays du sud' a été facilité par Indrani Sigamany d'INTRAC et le consultant Ian Chandler. Vers la fin de l'atelier les participants avaient de façon spontanée établi un 'réseau' de défense des droits. Ils avaient décidé de partager leurs développements et expériences en matière de défense des droits, en utilisant ce réseau comme une plateforme pour apprendre les uns des autres. Pendant ce temps, INTRAC continuera à explorer les questions soulevées par la recherche continue sur les partenariats entre le nord et le sud.

Ecrit par Indrani Sigamany
Email: i.sigamany@intrac.org

Pour plus d'informations au sujet du projet de recherche d'INTRAC 'Promouvoir des Partenariats Efficaces entre ONG du Nord et du Sud', veuillez consulter notre site web: <http://www.intrac.org/r-ngo.htm>

Rapport de Conférence: Forum International sur le Renforcement des Capacités

Au mois de mai de cette année les gens venant d'une multitude d'organisations diverses se sont retrouvés à Washington D.C. afin de passer en revue les expériences des trois premières années du Forum International sur le Renforcement des Capacités (FIRC). Cette initiative ambitieuse a été mise en place afin de faciliter le débat et l'innovation sur des approches conceptuelles, des politiques et des pratiques pour les interventions en matière de renforcement des capacités. La conférence visait à partager les leçons apprises, à examiner les implications des

politiques de donateurs et à planifier l'avenir, tout cela avec une insistance sur la collaboration nord-sud.

Des cas d'études intéressants ont été présentés au sujet des dialogues entre plusieurs acteurs sociaux ayant lieu dans quelques pays, ainsi qu'au sujet des expériences de travail au sein des alliances et réseaux. Un large débat s'est également instauré dans les sessions avec les petits groupes parmi les organisations dont les points de vue étaient assez divergents sur des questions telles que l'autonomie locale, la recherche sur les politiques et la défense des droits, le maintien de l'organisation et le développement du leadership. Mais le plus frappant était la résonance à travers les continents de la question: '**le renforcement des capacités pour quoi?**' La réponse de la plupart des participants a été de mettre en valeur le renforcement des capacités pour une '**voix**' plus forte qui aille au dessus et plus loin que les réponses orientées sur les donateurs.

Le Forum fait face à un nombre de défis à venir:

Il est évident que l'initiative fait de sérieux progrès au niveau de chaque pays individuellement, mais il reste à éclaircir ce que devrait être le rôle de travail spécifique aux niveaux régional et global. Une solution envisageable peut être grâce à l'apprentissage et à la dissémination de connaissances sur des thèmes clef qui auraient été identifiés, soutenue par les points centraux de la région.

L'initiative a besoin d'approfondir le débat 'technique' sur le renforcement des capacités. Tandis que la terminologie fourre-tout utilisée au début a permis à de nombreux participants de participer au dialogue, cela risque de perdre toute signification et, par conséquent, d'amener des désillusions avec le concept de renforcement des capacités.

Il y avait deux groupes régionaux remarquables par leur sous-représentation à la Conférence, ce qui soulève la question de: comment les engager dans le débat? Le premier groupe est fait d'organisations issues de l'é(la re-)mergence de la société civile et travaillant dans des contextes de transition socio-politique et économique. Le deuxième groupe, peut-être plus difficile, était celui regroupant des ONG européennes. Leur quasi absence à la Conférence reflète un manque d'impulsion dans la réflexion et le débat pan-européens sur ces questions. INTRAC a entamé un dialogue avec les autres ONG présentes à la Conférence sur la meilleure façon de répondre à ce problème.

INTRAC voudrait remercier les organisateurs de cet événement et réaffirmer leur engagement dans cette initiative. Nous exprimons nos meilleurs vœux aux forums et points focaux régionaux ainsi qu'au nouveau Secrétariat Global (accueilli par ALOP, Asociación Latinoamericana de Organizaciones Populares) et nous restons ouverts à l'idée d'apporter notre soutien à IFCB de la manière la plus appropriée.

Ecrit par Brenda Lipson
Email: b.lipson@intrac.org

Fin des Nouvelles sur le Renforcement des Capacités

ontrac
rédacteur en chef : Vicky Brehm, chercheur, INTRAC.

ONTRAC est le bulletin d'informations de INTRAC (le Centre International de Recherche et de Formation des ONG). Elle est publiée trois fois par an. Le contenu

de ce bulletin peut être librement reproduit et traduit, dans la mesure où la source est spécifiée.

INTRAC souhaite remercier les organisations suivantes pour leur contribution à la production de ONTRAC: APSO, Cafod, Christian Aid, Concern Worldwide, Cordaid, DanChurchAid, MS Denmark, Norwegian Church Aid, Novib et l'Alliance Internationale Save the Children.

INTRAC	Tél: +44(0) 1865 201 851
PO Box 563	Fax: +44(0) 1865 201 852
Oxford OX2 6RZ	Email: intrac@gn.apc.org
United Kingdom	Site internet: http://www.intrac.org

INTRAC est une *société à responsabilité limitée* No.2662796 et une association caritative No.1016676